



☎ 03 22 88 34 69

✉ mairie.amy@wanadoo.fr

✉ 35 Grande Rue 60310 AMY

DEMANDE DE PASSEPORT

SERVICE SUR RENDEZ-VOUS

La présence du demandeur est obligatoire lors des rendez-vous de demande et de remise.

Le délai moyen d'obtention d'un passeport est d'un mois. Il peut cependant varier en fonction de l'instruction des services de l'État et aller jusqu'à deux mois.

Liste des Pièces à Fournir (Originaux uniquement) :

1) La récapitulatif de la pré-demande ou le formulaire CERFA

Pour gagner du temps, il est conseillé de remplir une pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> et de la présenter le jour de la demande en mairie.

Le cas échéant, il faudra récupérer le formulaire CERFA en mairie. Celui-ci doit être préalablement rempli au jour du rendez-vous, en noir avec majuscules et accents.

Pour constituer votre dossier, vous devez connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents.

Pour inscrire un nom d'usage (ne figurant pas sur votre carte d'identité ni sur votre ancien passeport) :

Attention le livret de famille n'est pas recevable

✚ Le nom de l'époux(se) : fournir une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois mentionnant le mariage ou la copie intégrale de votre acte de mariage de moins de 3 mois.

✚ Le nom de veuf(ve) : fournir un acte de décès

✚ Conservation du nom de l'ex-époux(se) : fournir le jugement de divorce donnant autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint.

2) Une photo d'identité de moins de 3 mois

Format 3,5 x 4,5 cm, sur fond clair, neutre et uni. Attention, le découpage se fera en mairie.

Le visage doit être neutre, la bouche fermée, il ne faut pas sourire.

La tête doit être nue (ni lunettes, ni foulard, ni serre-tête, ni chapeau, ni bijou...).

3) Un justificatif de domicile de moins d'un an établi au nom du demandeur

↳ Une facture d'électricité, d'eau, de gaz, ou de téléphone, les avis d'imposition (sur les revenus, taxe d'habitation ou taxe foncière), une attestation d'assurance habitation, une quittance de loyer de bailleur social.

Si vous êtes hébergé(e): fournir la carte d'identité de l'hébergeant + le justificatif de domicile à son nom de moins de 3 mois + son attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que vous résidez depuis plus de 3 mois chez lui.

↳ Attention, les justificatifs suivants ne sont pas acceptés: la quittance de loyer de propriétaire privé, l'avenant au calendrier de paiement, la lettre de relance de paiement, la lettre de mise en demeure, l'attestation de souscription de contrat, la facture de résiliation de contrat, le relevé de compte bancaire, le RIB, le bulletin de salaire, le relevé de situation pôle emploi, la correspondance de la CAF...

4) **Un justificatif d'identité**

- ✚ En cas de première demande : votre carte nationale d'identité en cours de validité. Si celle-ci est périmée depuis plus de 5 ans : fournir la copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- ✚ En cas de renouvellement : votre ancien passeport. Si celui-ci est périmé depuis plus de 5 ans ou en cas de perte ou de vol : fournir votre carte nationale d'identité en cours de validité ou la copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois.

5) **Pour un mineur**

La présence de l'enfant est obligatoire lors du rendez-vous de demande de passeport.

- ✚ Si les parents sont mariés, pacsés ou vivent ensemble :
 - ↳ Fournir la carte nationale d'identité du parent se présentant et exerçant l'autorité parentale
 - ↳ Fournir le justificatif de domicile de moins d'un an établi au nom du parent se présentant et exerçant l'autorité parentale
- ✚ Si les parents sont divorcés : fournir le jugement de divorce
- ✚ Si les parents sont séparés : fournir le jugement relatif à la garde ou à l'autorité parentale.
- ✚ En cas de garde alternée, fournir le justificatif de domicile de chaque parent + la carte d'identité de chaque parent + l'autorisation écrite du parent absent.

6) **Pour un majeur protégé**

La présence du majeur protégé et de son tuteur ou curateur est obligatoire lors des rendez-vous de demande et de remise de passeport. En cas de tutelle, l'adresse indiquée doit être celle du tuteur.

↳ Fournir le jugement de tutelle ou de curatelle et la carte d'identité du tuteur/curateur.

7) **Timbres fiscaux électroniques**

A acheter en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

- ✚ 86 euros pour les personnes majeures
- ✚ 42 euros pour les mineurs de plus de 15 ans
- ✚ 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans
- ✚ Gratuit pour une modification du passeport en cours de validité : en cas de changement d'état civil (mariage, divorce, veuvage) ou d'erreur lors de l'établissement du titre

A savoir : selon la commune de votre lieu de naissance/mariage, la fourniture d'un acte de naissance/mariage n'est plus nécessaire pour déposer votre demande. La vérification de votre état civil s'effectuera de manière dématérialisée. Pour savoir si une mairie a adhéré à la dématérialisation, il convient de faire une recherche en ligne <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation> avant toute demande d'acte.

Vous pouvez vous adresser dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil :

Dans la Somme : Abbeville, Ailly-Sur-Noye, Albert, Amiens, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue, Saint-Valéry-Sur-Somme.

Dans l'Oise : Attichy, Auneuil, Beauvais, Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont en Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Estrées Saint Denis, Grandvillers, La Chapelle-Aux-Pots, Le Coudray-Saint-Germer, Liancourt, Margny-lès-Compiègne, Méru, Montataire, Nanteuil-sur-Oise, Noyon, Pont-Sainte-Maxence, Ressons-sur-Matz, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Just-en-Chaussée, Senlis, Verneuil-en-Halatte .

Dans l'Aisne : Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-marne, Château-Thierry, Guise, Marle, Saint-Quentin, Ribemont, Chauny, Laon, Sissonne, Guignicourt, Tergnier, Vervins, Hirson, Rozoy-Sur-Serre, Soissons, Villers-Cotterêts, Neuilly-Saint-Front, Fère-En-Tardenois